

DONNEES DE BASE

I) Congés payés

Salaires de base du mois en cours	2 100 €
Salaire brut du mois précédent	2 400 € dont 300 € de commission sur vente
Prise de congé durant le mois	2 semaines complètes du 1 au 14 juillet
Absence durant la période de référence	8 semaines
Structure du mois de juillet	Lundi 1 juillet au mercredi 31 juillet
Les absences se calculent sur la base des heures réelles du mois	

Travaux à effectuer : Calculez le montant du salaire brut

II) Logement de fonction

Grille forfaitaire

Salaires en proportion d'un plafond de 3 311 €	Si le logement comporte plusieurs pièces Montant pour chaque pièce	Si le logement ne comporte qu'une pièce
< 0,5 plafond	37,00 €	69,20 €
≥ 0,5 et < 0,6 Plafond	51,90 €	80,80 €
≥ 0,6 et < 0,7 Plafond	69,20 €	92,20 €
≥ 0,7 et < 0,9 Plafond	86,40 €	103,60 €
≥ 0,9 et < 1,10 Plafond	109,50 €	126,90 €
≥ 1,1 et < 1,3 Plafond	132,40 €	149,90 €
≥ 1,30 et < 1,50 Plafond	161,30 €	172,90 €
≥ 1,5 Plafond	184,40 €	195,90 €

Données du cas

Salaires de base	3 100,00 €
Avantage en nature	À calculer
Retenues salariales	23%
Retenues patronales	48%
Pièces	4 chambres, 1 cuisine, 1 salon

Travaux à effectuer : Calculez le montant de l'avantage en nature et du salaire net à payer

II) Véhicule de fonction

Formule de calcul

Première formule forfaitaire	Prix d'achat TTC * 9% + La valeur du carburant personnel
Deuxième formule forfaitaire	Prix d'achat TTC * 12%

Données du cas

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié par des feuilles de route	38 000 km
Carburant payé par l'entreprise	3 320,00 €

CORRIGE

I) Congés payés

Présence durant la période de référence	52 semaines - 8 semaines	44 semaines
Périodes de 4 semaines	44 semaines / 4	11 périodes
Droit à congés	11 périodes * 2.50 jours	28 jours
Règle du dixième		
Salaires à prendre en compte	28 600 - 2 000	26 600 €
Valorisation des congés	26 600 * 1/10	2 660.00 €
Valorisation d'une journée	2 660 / 28 jours	95,00 €
Prise de congés	2 semaines * 6 jours	12 jours
Indemnité de congé	12 jours * 95 €	1 140,00 €
Taux horaire d'absence	2 100 / 161 h	13,04 €
Absences	70 heures * 13.04 €	912,80 €
Salaire de base		2 100.00 €
Indemnité de congé	12 jours * 95 €	1 140,00 €
Absences	70 heures * 13.04 €	(912,80 €)
Salaire brut	2100.00+1140.00-912.80	2 327,20 €
Règle du maintien		
Salaire du mois précédent		2 400.00 €
Valorisation d'une journée ouvrable	2 400 / 26	92,31 €
Indemnité de congés	12 jours * 92.31	1 107,72 €
Absences	70 heures * 13.04 €	(912,80 €)
Salaire brut	2100.00+1107.72-912.80	2 294,92 €
La règle du dixième plus favorable est adoptée		2 327,20 €

II) Logement de fonction

Proportion salaire / plafond	3 100 / 3 311	0,9363
Ligne de la grille	≥ 0.9 et < 1.1 Plafond	109,50 € par pièce
Nombre de pièces	4 chambres + 1 salon	5 pièces
Montant de l'avantage	109,50 € * 5 pièces	547,50 €

Salaire de base		3 100,00 €
Avantage en nature		547,50 €
Salaire brut	3 100 + 547,50	3 647,50 €
Retenues salariales	3 647,50 * 23%	838,93 €
Salaire net à payer	3 647,50 - 838,93 - 547,50	2 261,07 €
Cotisations patronales	3 647,50 * 48%	1 750,80 €

II) Véhicule de fonction

Kilométrage personnel	42 000 - 38 000	4 000 Km
Évaluation du carburant personnel	3 320 * 4 000 / 42 000	316,19 €
Première évaluation	30 000 € * 9% + 316,19	3 016,19 €
Deuxième évaluation	30 000 € * 12%	3 600,00 €
La première évaluation sera adoptée soit 3 016,19 €		